



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **16 décembre 2024**, à compter de 20h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Yves Bourassa, conseiller # 1  
Véronique Lemire, conseillère # 2  
Linda Pomerleau, conseillère # 3  
Pierre Dnommé, conseiller # 4  
Michel Ayotte, conseiller # 5  
Luc Bernèche, conseiller # 6

Absence : Aucune

Lise Dénommé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

### **1. Mot de bienvenue**

---

Madame Lyne Ash, mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée à 20h00.

**7689-12-24**

### **2. Adoption de l'ordre du jour - 20h**

---

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Simulation de taxes avec le nouveau rôle d'évaluation
- 3.1 Adoption du règlement # 274 - Taux de la taxe foncière, le coût des services, les coûts des permis, les modalités de paiement et le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2025.
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

### **3. Simulation taux taxes avec nouveau rôle d'évaluation**

---

Lyne Ash, mairesse, informe le public qu'une simulation de taxe foncière est présentée à titre informatif, mais qu'aucun renseignement personnel n'apparaît sur cette présentation.

**790-12-24**

### **3.1 Adoption du Règlement 274 - Taux de taxe foncière, le coût des services, les coûts des permis, les modalités de paiement et le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2025.**

---

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par madame Linda Pomerleau au présent règlement lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

**ATTENDU** que les principales modifications ont été expliquées lors du dépôt du projet règlement No 274 lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

**QUE** le Règlement No 274 relatif sur le taux de taxe foncière, le coût des services, les coûts des permis, les modalités de paiement et le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2025, soit adopté et qu'une copie soit annexée au présent procès-verbal comme si au long récit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. Période de questions**

---

Quelques questions sont posées sur le nouveau rôle d'évaluation, qui fait les évaluations, qui décident de la valeur des propriétés.

**7691-12-24**

**5. Levée de l'assemblée**

---

La séance est levée à 20h18, et est proposé par Véronique Lemire.

\_\_\_\_\_  
**Lyne Ash, mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Lise Dénomme, directrice générale et greffière-trésorière**

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

\_\_\_\_\_  
Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.